



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-02-2026 /

Dossier complet le : 04-03-2026 /

N° d'enregistrement : 013535/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de 23 ombrières photovoltaïque (abris volailles) sur 3 parcours volailles labels

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GABORIAU

Raison sociale

GAEC GABORIAU

N° SIRET

51079128800010

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GABORIAU

Prénom(s)

THIERRY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 23 ombrières avec couverture photovoltaïque. Elles seront implantées sur trois parcours existants de volailles de chair label du GAEC GABORIAU. Les parcours représentent un total de 3.5 ha. Chaque ombrière mesure 190 m² pour une puissance 42,5kwc. La puissance cumulée des 23 ombrières est de 977.5kwc pour une surface cumulée de 4370 m². L'aménagement respectera les conditions du cahier des charges labels définis dans l'arrêté du 18/3/2025. Les ombrières mesureront 3 mètres au plus bas et 5 mètres au plus haut. 690 m de tranchées de 80 cm de profondeurs seront nécessaires. Elles seront faites afin de raccorder le projet au transformateur. Un nouveau poste de transformation devrait être installé par ENEDIS (surface de 9,6m²). Il est prévu un projet de plantation de haies, en complément des haies et arbres existants. Une description plus précise est jointe en annexe, ainsi que les plans du projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est multiple, et est nécessaire à l'activité volailles : - création d'ombrage immédiat pour les volailles, permettant de limiter la température au sol en période de forte chaleur (adaptation au changement climatique) - dispositif favorisant l'utilisation complète du parcours - protection contre la prédation - amélioration du bien-être animal, protection contre les aléas climatiques. L'ombrage des parcours est actuellement limité (arbres et haies) et n'est pas suffisant pour permettre une utilisation optimale. Le choix des ombrières est une solution durable et immédiate. En parallèle, le projet permet de produire une énergie renouvelable et de participer à la réalisation des objectifs des lois de transition énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Implantation de 23 ombrières sur le parcours. Travaux nécessaires : - étude de sol préalable - mise en oeuvre du système d'ancrage privilégié par pieux vissés : pré-trou à la tarière puis mise en place des pieux - réalisation des tranchées pour le passage des câbles permettant le raccordement - livraison et montage de la charpente - poses des panneaux photovoltaïques - raccordement au réseau électrique, poste de livraison en limite de parcelle - raccordement par Enedis au poste de transformation - rebouchage des tranchées et enherbement - Mise en service Pas de travaux de nivellement/terrassement. Pas de création de chemin. Pas d'imperméabilisation de sol prévu (hormis pieux et poste d'injection = faible emprise) Réalisation des travaux en période sèche pour limiter l'impact sur le sol. Phasage des travaux par parcours. Le site disposera de 3 points de livraison, ceux-ci étant ensuite raccordés au poste d'injection par Enedis. Réglementairement, ENEDIS produira une proposition technique et financière pour le raccordement au réseau de cette installation. La demande auprès d'Enedis ne pourra se faire qu'après obtention de l'autorisation d'urbanisme. Nous ne pouvons donc pas, à ce stade du projet, fournir des éléments fiables et précis. Cependant, nous estimons probable que le raccordement sera mis en oeuvre de la façon suivante (voir plan de masse) : - Pose d'un poste de transformation à proximité du site. Transformateur au sol, d'une surface de 9,6m² (descriptif précis en annexe) - Dépose du poste sur poteau existant au nord du site en bordure de voie - Une extension haute tension (HTA) avec 70 m câble enterrée en accotement de voie (domaine public) - La création de 3 PDL (descriptif en annexe) - Le regroupement avec le compteur

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation : - la SAS énergies de Loire (installateur des panneaux) interviendra une fois par an sur le site = contrôle et vérification technique des installations et raccordement, nettoyage des panneaux à l'eau claire. - suivi à distance de la production d'électricité (monitoring). L'intervention sur site sera réalisée avec l'accord du GAEC GABORIAU, et pendant les périodes de vides sanitaires. Les parcours continueront à être entretenus par le GAEC GABORIAU : utilisation par les volailles, fauche en cas de pousse importante de l'herbe, reensemencement si nécessaire, taille des haies. La phase d'exploitation dure au minimum 30 ans. En fin de vie, le démantèlement de l'installation sera pris en charge par la SAS ENERGIES DE LOIRE. Démontage des panneaux et charpente qui iront en filière de recyclage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable de travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale des 23 ombrières Puissance totale Hauteur Longueur de tranchée Poste de transformation	(4370, m ²) (977,5, kwc) (3 a 5, m) (690, m) (9.6, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'elevage de volailles est soumis a declaration au titre de la reglementation des ICPE. Le projet ne modifie pas la nature de l'elevage. Aucune modification n'est faite sur ce regime.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone ZNIEFF la plus proche se situe a 2,6 km. Il s'agit de la zone intitulee "foret de touvois et de rocheserviere ..."
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le chateau de bois chevalier se trouve a 600M. Le projet n'est pas dans le perimetre de protection de se site classe/inscrit. La limite du perimetre est a 100 m du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de zone humide identifiee et delimitee, notamment sur le document d'urbanisme.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le perimetre de captage le plus proche est a plus de 12 km
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le chateau de bois chevalier se trouve a 600M. Le projet n'est pas dans le perimetre de protection de se site classe/inscrit. La limite du perimetre est a 100 m du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site le plus proche a 20 km
D'un site classé ?	☐	☒	Le chateau de bois chevalier se trouve a 600M. Le projet n'est pas dans le perimetre de protection de se site classe/inscrit. La limite du perimetre est a 100 m du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prelevement. Pour le nettoyage des panneaux, une fois par an, de l'eau demineralisee sera emmenee sur site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de remblais ni de terrassements
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de raccordement nécessaire au réseau d'eau Le projet ne génère pas d'eaux souillées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Maintien de la biodiversité existante. Projet de plantation de haies et arbres
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas de zone Natura 2000 à proximité
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Maintien intégrale de la surface agricole. Le parcours reste totalement enherbé (sauf emprise des pieux d'ancrage très limitée).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Concernant le risque incendie : Nous mettrons en œuvre les dispositions préventives suivantes pour maîtriser techniquement et prévenir tout risque de départ de feu : - Choix de matériaux « non inflammable » : panneaux solaires en verre/aluminium, structure en acier - Installation d'un dispositif de coupure d'urgence installé en entrée de site - Maintenance préventive, avec un contrôle
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	En phase travaux : intervention pendant la période de vide sanitaire et en dehors des périodes de sorties des volailles. Les élevages de volailles sont confrontés au risque de grippe aviaire, véhiculé notamment par les

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase travaux : acheminement des matériaux. En phase d'exploitation : passage d'une équipe une fois par an pour l'entretien des structures.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux par engins mécaniques (mini-pelle) et outils portatifs. Utilisation limitée à la journée de travail et hors week-end.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les modalités suivantes sont retenues pour éviter tous risques : - aucune destruction d'arbres, haies ou autres éléments de biodiversité. Au contraire, le projet prévoit de nouvelles plantations conformément au cahier des charges labels - intégration paysagère : site bénéficiant déjà d'une très bonne intégration paysagère, renforcée par les projets de plantations - respect du cahier des charges concernant l'aménagement des parcours en volailles plein-air - choix de techniques d'implantation limitant les effets négatifs pour le sol et zone humide potentielle (pieux vissés, maintien de la perméabilité et du couvert herbacé, aucun terrassement/nivellement, maintien de la topographie actuelle de la parcelle et donc de l'écoulement naturel des eaux pluviales). - répartition uniforme des eaux pluviales sous l'abri (espace laissé entre les panneaux) - mise en place de système anti-perchage afin d'éloigner les oiseaux sauvages

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, la mise en place des abris dans des parcours a volailles ne vient en rien impacter l'environnement de maniere defavorable : absence de zones environnementales protegees, precaution prise pour limiter toutes sortes d'impacts sur le site du projet (absence de nouvelles nuisances lies au bruit, odeurs ...). La surface projetee en ombriere reste raisonnee et represente moins de 15% de la surface du parcours. Au contraire, cela permettra de faciliter la mobilite des volailles, tout en assurant une meilleure repartition des dejections sur le parcours. Cela sera surtout une reelle avancee pour le "bien-etre" animal au sein des parcours d'elevages. On peut noter par ailleurs l'impact de reduction de CO2 que permettront les 977kWc de panneaux photovoltaïques, avec la production d'electricite renouvelable.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GABORIAU

Prénom THIERRY

Qualité du signataire Associé-exploitant

À LEGER

Fait le 11-02-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)